



COPONATURE PLAQUETTES DE BOIS

4 COULEURS : NATURELLE, ROUGE, JAUNE OU BRUNE

Réf **IPBN - IPBR - IPBJ - IPBB**

UN PRODUIT :

- ➔ LONGUE DURÉE
- ➔ 100 % NATUREL
- ➔ DOUBLE ACTION



ATOUTS PRODUITS

Longue durée : Le bois étant peu altérable, ce paillage est doté d'une très grande longévité avec une durée de vie supérieure à 3 ans. Cette longévité et son côté esthétique rendent la plaquette idéale pour le paillage de masse des arbres, arbustes, rosiers et jeunes plants mais aussi des allées et bordures. Sa stabilité et sa densité permettent une bonne tenue au sol et limitent l'érosion et la levée des mauvaises herbes.

100% naturel : Le bois utilisé est prélevé dans des zones forestières contrôlées et certifiées FSC et PEFC pour répondre aux critères de gestion durable de la forêt. La plaquette n'a subi aucun ajout ni traitement chimique. La plaquette naturelle évolue dans le temps, passant du marron clair au gris clair après quelques mois. Les colorants des plaquettes rouges et brunes sont naturels et sans danger pour l'homme, les animaux et les plantes.

Double-action : En paillage, la plaquette peut être utilisée avant l'hiver pour protéger les plantations des gelées ou au printemps pour limiter l'évaporation et réduire l'arrosage en été.

DESCRIPTIF PRODUIT ET CONSEIL D'UTILISATION

Plaquettes de bois de résineux (aubier de Pin maritime et de Pin sylvestre). Calibre : 10/40 mm.

Pour obtenir un bon effet paillage, appliquer une épaisseur de 4 à 6 cm (40 à 60 L /m²).

CONDITIONNEMENT

Sacs de 60 litres – 36 sacs par palette

Vrac : camion de ± 80 m³

Big-Bag : ± 2,5 m³

DONNÉES TECHNIQUES

Support de culture conforme à la norme NFU 44-551.
Aubier de Pins sylvestre et maritime.

pH (H ₂ O)	6 +/- 0,5
Conductivité	10 mS/m
Matière sèche/ produit brut	50 %
Matière organique/ produit sec	90 %
Capacité de rétention en eau	100 ml/l
Densité	+/- 320 kg/m ³

Caractéristiques données à titre indicatif pouvant évoluer sous réserve de modification de la composition.

Tous les volumes sont mesurés suivant la norme EN 12 580.

